

# Alerte canicule

## Alerte canicule - définition

- Selon site de MeteoSuisse, niveau 3 et +  
<https://www.meteosuisse.admin.ch/home.html?tab=alarm>

## Exceptions dans les cas suivants :

- Salles
- Terrains avec un toit
- Matchs de ligue nationale

## Si les 2 clubs décident de jouer :

- La FSIH autorise le déroulement du match
- La FSIH décline toute responsabilité en cas d'incidents dus à la canicule
- Sur demande d'une des deux équipes au moins, une pause de 3 minutes est accordée au milieu de chaque tiers temps, indépendamment des situations de jeu



# Alerte canicule

Si l'un des clubs refuse de jouer :

- La FSIH n'autorise pas le déroulement du match
- Celui-ci sera rejoué selon les modalités définies par le département technique
- Aucun frais n'est facturé dans ce cas de report

## Communication

Toute décision de jouer ou d'annuler un match doit être confirmée **au plus tard 24 heures avant l'horaire prévu pour le match.**

Celle-ci doit être communiquée au département technique à l'adresse suivante :  
[technique@fsih.ch](mailto:technique@fsih.ch)

